

---

**Sainte-irène, le 5 janvier 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 5<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026 à 19h30 à l'édifice municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-irène, sous la présidence du maire Nelson Thériault.

Sont présent(e)s :

M. Guy Dupont, conseiller;	Siège # 1
M. Carl-Michaël Lévesque-Lemelin, conseiller;	Siège # 2
M. Olivier Lavoie, conseiller;	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller;	Siège # 5
Mme Emma Carpinteri, conseillère;	Siège # 6

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique. Est également présente Marie-France Lévesque directrice et greffière-trésorière.

---

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h08-par le maire, M. Nelson Thériault.

01-01-2026

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. **Ouverture;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025;**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025**
5. **Correspondance;**
6. **Période de questions;**
7. **Administration;**
  - 7.1 Avis de motion et dépôt du règlement 358-2026 fixant les taux de taxation et de tarification 2026
  - 7.2 Portion des dépenses attribuable à la municipalité en lien avec la relocalisation de l'Écocentre d'Amqui
  - 7.3 Entente CIT
8. **Finances;**
  - 8.1 Approbation comptes (novembre 2025)
  - 8.2 Paiement des factures excédent 1500\$
9. **Travaux publics;**
10. **Aqueduc et eaux usées;**
11. **Aménagement, urbanisme et développement;**
12. **Loisirs et cultures;**
13. **Divers;**
  - 13.1 Demande d'appui – Sainte-Madeleine – responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise
  - 13.2 Proclamation de la Journée Nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars
14. **Période de questions;**
15. **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Emma Carpinteri et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que présenté tenue le 5 janvier 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

02-01-2026

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

Il est proposé par Guy Dupont appuyé par Carl-Michaël Lévesque-Lemelin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

03-01-2026

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Olivier Lavoie et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**5. Correspondances**

Aucune correspondance

**6. Période de questions des citoyens**

Aucune question n'est adressée au conseil.

**7. Administration**

**7.1 Avis de motion et dépôt du règlement 358-2026 fixant les taux de taxation et de tarification 2026**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par Alain Delisle, conseiller, voulant que le règlement 358-2026 fixant le taux de taxation et de tarification 2026 soit présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil de la municipalité de Sainte-Ilrène.

**Dépôt du règlement :**

Monsieur Alain Delisle, procède au dépôt du projet de règlement 358-2026 fixant les taux de taxation et de tarification 2026.

04-01-2026

**7.2 Portion des dépenses attribuable à la municipalité en lien avec la relocalisation de l'Écocentre d'Amqui**

- |                 |   |
|-----------------|---|
| Considérant que | l'Écocentre permet à la population d'avoir accès à un service essentiel de gestion des matières résiduelles conforme aux normes environnementales en vigueur;                           |
| Considérant que | la Municipalité de Sainte-Ilrène doit assumer une portion des dépenses pour le financement de ce service ;  |
| Considérant que | la portion des dépenses à la municipalité de Sainte-Ilrène est calculée en fonction du décret de la population de 2024 ;  |
| Considérant que | la Municipalité de Sainte-Ilrène peut, selon les critères du programme TECQ 2024-2028, inscrire cette dépense sous la priorité 4 ;  |
| Considérant que | le Conseil municipal a été informé de la situation et a discuté des options possibles pour couvrir cette dépense, soit comptant (avec le programme TECQ 2024-2028) ou par financement ; |
| Considérant que | la Municipalité de Sainte-Ilrène ne sera pas en mesure de changer son mode de paiement par la suite ;   |

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Emma Carpinteri, il est résolu d'inscrire la portion des dépenses de la municipalité de Sainte-Ilrène en lien avec le projet de relocalisation de l'Écocentre d'Amqui dans

le programme TECQ 2024-2028 sous la priorité 4, soit un montant d'environ 50 000\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

05-01-2026

**7.3 Entente CIT**

Sur une proposition dûment constituée par Emma Carpinteri, appuyé par Carl-Michaël Lévesque-Lemelin, il est résolu que la municipalité de Sainte-Idrène accepte la responsabilité du projet CIT 2026 présenté dans le cadre de cette mesure. Madame Marie-France Lévesque directrice générale et greffière trésorière ainsi que madame Nancy Dostie greffière-trésorière adjointe soient autorisés au nom de la municipalité de Sainte-Idrène à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

La municipalité de Sainte-Idrène s'engage par ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet serait subventionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. Finances**

06-01-2026

**8.1 Approbation comptes (décembre 2025)**

Considérant que la greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées lors du mois de novembre et que celui-ci totalise 13 143.64\$.

En conséquence il est proposé par Guy Dupont, appuyé par Emma Carpinteri et résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de décembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

07-01-2026

**8.2 Paiement des factures excédent 1 500\$**

Il est proposé par Carl-Michaël Lévesque-Lemelin, appuyé par Alain Delisle et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes au coût total de 57 978.77\$ (taxe incluse) puisqu'elles excèdent 1 500\$.

**Liste des factures de plus de 1 500\$**

Fournisseur	No facture	Description	Total
Carrefour du Camion	FE930009	Western 2014	2 658.00\$
Harnois Énergies	#42072265	Diesel	5 427.59\$
Harnois Énergie	#42191303	Diesel	3 783.30\$
Harnois Énergie	#42191306	Huile de chauffage	1 462.65\$
Harnois Énergie	#42285180	Diesel	6 706.62\$
Harnois Énergie	#42285181	Huile de chauffage	1 567.04\$
Harnois Énergie	#42285182	Huile de chauffage	610.78\$
MRC	#34105	Service de génie	498.15\$
MRC	#34146	Travaux lignage	311.56\$
MRC	#34102	PAVL Lac-huit-milles	4 056.15\$
MRC	#34104	Fuite rue Lavoie	2 878.97\$
MRC	#34103	PAVL Ponceau VD	4 963.99\$
MRC	#34267	Boîte Gourmet	336.00\$
MRC	#34287	Mise à jour	2661.34\$
Municipalité de Val-Brillant	2025	Technicien loisirs	6 500\$

**Total : 57 578.77\$**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Travaux publics**

Aucun sujet

## **10. Aqueduc et eaux usées**

Aucun sujet

## **11. Aménagement, urbanisme et développement**

Aucun sujet

## **12. Loisirs et cultures**

Aucun sujet

## **12. Divers**

08-01-2026

### **12.1 Demande d'appui – Sainte-Madeleine – responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise**

- Considérant que les récentes pannes électriques en Montérégie, entre le 11 et le 13 novembre 2025, ont démontré la fragilité, voir l'absence de résilience, des infrastructures de téléphonie cellulaires, entraînant des interruptions prolongées des services de téléphonie, mais aussi d'accès Internet tout comme avec le fournisseur de câblodistribution, privant les abonnés des services primaires de téléphonie et d'accès Internet ;
- Considérant que plusieurs pannes électriques subies au cours des dernières années ont été causées par un mauvais élagage de la végétation par Hydro-Québec ;
- Considérant que le droit à la communication est un pilier fondamental de la sécurité publique, des communications d'urgence et de l'activité économique, identifié comme infrastructure essentielle ;
- Considérant que les pannes électriques prolongées, combinées à l'effondrement des réseaux cellulaires, mettent en danger la vie des citoyens, ralentis notre économie et compromettent la capacité des autorités à intervenir efficacement;
- Considérant que les fournisseurs de services de télécommunication (FST), en tant qu'acteurs stratégiques, ont une responsabilité légale et sociale d'assurer la continuité des services essentiels aux abonnés, notamment au service 9-1-1 ;
- Considérant que le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) ont reconnu la nécessité d'améliorer la résilience des réseaux, notamment par des consultations publiques et des projets législatifs ;
- Considérant que la décision numéro 2025-225, publiée le 4 septembre 2025, par le CRTC, qui a pour objectif d'obliger les fournisseurs de services de télécommunication à signaler rapidement des interruptions majeures de réseau, et à produire des rapports complets après résolution, afin de renforcer la résilience des infrastructures et améliorer la coordination en cas de crise ;
- Considérant que le CRTC a lancé des consultations publiques (2025-226) se déroulant entre le 04 septembre 2025 et le 03 décembre 2025, dont l'objectif vise à établir un cadre réglementaire pour renforcer la résilience et la fiabilité des réseaux de télécommunication, afin de protéger les Canadiens contre les interruptions de service ;

- Considérant que de nombreux sites d'antennes de certains FST ne disposent pas de systèmes de secours énergétiques fiables (génératrices ou banque de piles),
- Considérant que des recommandations techniques prévoient des mesures telles que : alimentation de secours pour 72 heures, infrastructures résistantes aux conditions extrêmes et plans de continuité ;
- Considérant que l'inaction ou la négligence dans la mise en place de mesures de résilience constitue une atteinte grave à la sécurité collective, signifiée par plusieurs autres municipalités ;
- Considérant que des normes plus strictes en matière de redondance énergétique envers les installations de transmission des FCT sont nécessaires, particulièrement en milieu rural ;
- Considérant que la compétence en matière de télécommunications relève du gouvernement fédéral (CRTC) et que la compétence en matière de sécurité civile et de gestion des urgences incombe au gouvernement provincial (MSP);

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Emma Carpinteri appuyé par Nancy Lizotte il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE SOLLICITER la collaboration des acteurs concernés par la résilience des réseaux de télécommunication, afin de les inviter à proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes pour renforcer la fiabilité et la continuité des services ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au CRTC, au ministère de l'Innovation, des Sciences et Développement économique (ISDE) du Canada, à la ministre fédérale de l'ISDE pour les régions du Québec, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique (MSP), au député provincial de la circonscription de Richelieu, au député fédéral de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot-Acton, à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), à Hydro-Québec, à la Municipalité régionale de Comté (MRC) des Maskoutains et aux FCT présents sur le territoire de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

09-01-2026

**12.2 Proclamation de la Journée Nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars**

- Considérant que le 31 mars 2022, les élu·(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;
- Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;
- Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;
- Considérant que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;
- Considérant qu' il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

En conséquence, il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Carl-Michaël Lévesque-Lemelin et résolu que le conseil municipal de Sainte-Irène lors de sa séance du 5 janvier 2026 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. Période de questions des citoyens**

Aucune question n'est adressée au conseil

10-01-2026

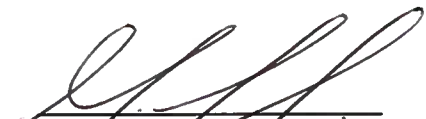
**14. Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyée par Alain Delisle et résolu de lever la séance à 20h28.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE  
CE 6<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2026**

  
Nelson Thériault  
Maire

  
Marie-France Lévesque  
Directrice générale et greffière-trésorière